A. ELEC.

Société à responsabilité limitée "unipersonnelle"
Au capital de 1 000 euros

Siège social : 14 Rue Alexandre Ribot
94290 VILLENEUVE LE ROI

824 721 716 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

A Villeneuve Le Roi, le vendredi 23 août 2024 à 10 heures,

Monsieur CANER AVCI demeurant, 14 Rue Alexandre Ribot à Villeneuve Le Roi (94290), propriétaire de la totalité des actions de la société « **A. ELEC.** » Société à responsabilité limitée "unipersonnelle" au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 14 Rue Alexandre Ribot à Villeneuve Le Roi (94290),

A pris les décisions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation par assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024 du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2023, les capitaux propres qui s'élèvent à – 12.467,99 € pour un capital de 1 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :
- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice du 31 octobre 2025.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès verbal.

CANER AVCI

Certified by yousign

C.A.